



SOUS PREFECTURE DE VALENCIENNES

Cabinet
Véronique SEGUET

Valenciennes, le 17 février 2014

Tél. dir. : 03 27 14 59 27
Fax : 03 27 14 59 49
Courriel : veronique.seguet@nord.gouv.fr

Commission de Suivi de Site PPG

Réunion du lundi 13 janvier 2014

Participaient à cette séance de travail sous la présidence de M. le Sous-Préfet :

- Luc FERET	DDTM
- Cédric JABLOWSKI	S3PI
- Jean-Marc DUPRIEZ	DREAL
- Cdt Laurent FOUCRIER	SDIS, Prévention G4
- Philippe LEDUC	PPG, Responsable Sécurité des procédés
- Anabelle ORLEAC	PPG, Responsable HSE
- Pascal VANHAMME	PPG, Directeur
- Joël SOIGNEUX	Maire de Saultain
- Hugues MORELLE	Adjoint au Maire d'Estreux
- Olivier CLERFAYT	riverain
- Abel HOUBA	riverain
- Jean-Claude BATON	riverain
- Véronique SEGUET	sous-préfecture de Valenciennes

Monsieur le Sous-Préfet rappelle les modalités du décret du 7 février 2012 qui instaure les Commissions de Suivi de Site en fusionnant les ex-CLIS et ex-CLIC.

Olivier CLERFAYT, riverain, est désigné Président de la CSS et Joël SOIGNEUX, Maire de Saultain, Vice-Président.

Jean-Claude BATON, Jean-Marc DUPRIEZ, Pascal VANHAMME sont désignés membres du bureau au titre des différents collèges.

En l'absence de représentant du collège « personnel », un candidat sera désigné ultérieurement.

1 - Présentation de l'usine de Saultain

Pascal VANHAMME rappelle la nature des produits issus de l'usine de Saultain : résines Ecoat, pâtes Ecoat et résines décoratives.

Le site, qui s'étend sur 27 hectares, comporte deux ateliers de production (résines et pâtes en électrodéposition), une plate-forme logistique qui livre des produits à travers l'Europe, ainsi qu'un centre de développement technologique. Au vu de la répartition géographique de la clientèle de PPG, la situation de Saultain s'avère stratégique. Depuis 2009, le volume de production des résines augmente de manière continue, pour atteindre la capacité maximale du site, tandis que la production de pâtes demeure stable.

Pascal VANHAMME souligne la performance du management « hygiène et sécurité » au sein de PPG. En 2012-2013, PPG a investi dans ses procédés de fabrication (à hauteur de 5 millions d'euros dédiés à l'automatisation sur trois ans), l'amélioration de l'approvisionnement en bisphénol (250 000 euros) et la modernisation de la production d'eau déminéralisée. En outre, PPG a consacré des moyens considérables pour augmenter son efficacité en cas d'incident (sirène PPI, suppression du stockage des matériaux combustibles à proximité de l'extérieur, groupe électrogène de secours....).

Au titre de 2014, PPG envisage de remettre en service la station de régénération, rénover le réseau d'égouts et de routes et finaliser le stockage différencié des produits inflammables dans l'entrepôt.

2 - Etude de danger

Philippe LEDUC présente la révision de l'étude de danger entamée en 2012, assurée par des groupes de travail issus de différents secteurs. Cette démarche a permis d'évaluer différents scénarios d'accidents majeurs (incendie sur le parc à fûts M2, par exemple). La DREAL doit valider cette démarche en 2014.

Un exercice PPI a été réalisé le 31 mai 2013 à l'initiative de la Préfecture, qui a permis de repérer des axes d'action (par exemple, renforcer la communication entre les secours et la cellule POI, gérer le niveau du bassin de confinement, prévoir un agent de liaison en cas d'évacuation...). Enfin, des opérations de dépollution sont mises en œuvre sur le bâtiment A1, par le biais d'un pilote, avant d'appliquer la méthodologie à l'ensemble du site.

Anabelle ORLEAC signale un dépassement constaté lors des analyses atmosphériques annuelles en 2013. Une analyse complémentaire est prévue au mois de janvier afin de vérifier que la situation est rétablie.

Philippe LEDUC signale que PPG a déposé un dossier de servitude d'utilité publique pour l'eau de forage du site. Le site est en effet sis sur une nappe située à 20 mètres de profondeur, avec un écoulement des eaux dans une direction nord/nord-ouest.

Depuis 1996, PPG caractérise son contexte environnemental (qualité des sols et eaux souterraines), ce qui l'a conduit à réaliser l'IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux) en 2013. Or, des contaminations ont été mises en évidence dans certains bâtiments de production et aires de stockage. Les campagnes de prélèvements et de mesures ont confirmé des impacts significatifs de la contamination par solvant, même si la concentration n'a pas évolué depuis 2005 et qu'aucun puit privé n'est impacté. La modélisation a permis d'évaluer un impact de 0,5 mg de solvant par litre sur 98 parcelles jusqu'à Saint-Saulve, ce qui motive le dépôt du dossier de servitude d'utilité publique.

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il ne s'agit que d'une mesure de précaution dans l'hypothèse où il serait envisagé d'utiliser l'eau de ces parcelles à l'avenir.

3 - Questions/réponses

- Le Commandant Laurent FOUCRIER souhaite rencontrer PPG en 2014 en vue d'une mise à jour du POI. Pascal VANHAMME se propose de le rencontrer le 19 mars, sachant qu'il faudra revoir le POI en deuxième lecture au mois de septembre, en fonction du résultat des études de danger.

- Le Commandant Laurent FOUCRIER invite PPG à planifier au moins deux mois à l'avance un éventuel exercice avec le SDIS. En outre, il déplore n'avoir reçu que deux plans communaux de sauvegarde (Saultain et Saint-Saulve) sur les six communes concernées.

Les services de la sous-préfecture lui communiqueront les documents manquants.

- Jean-Claude BATON s'interroge sur les rejets du site dans le Rio Salin car il a déjà constaté des odeurs suspectes.

Anabelle ORLEAC indique que le site PPG ne diffuse aucun rejet industriel dans l'environnement. Seules les eaux d'écoulement pluviales, susceptibles d'entraîner des résidus en ruisselant sur les toitures, se déversent dans l'environnement. Or, la station d'épuration de PPG n'est pas adaptée pour traiter les rejets industriels.

Pascal VANHAMME propose d'organiser une visite des installations d'épuration le lundi 17 mars à 10 heures.

- Joël SOIGNEUX souhaite disposer d'informations de nature économique afin de rassurer ses concitoyens sur l'avenir du site.

Pascal VANHAMME salue la volonté de PPG d'investir sur le site de Saultain, qui lui semble la meilleure garantie de la pérennité de l'Entreprise.

Cédric JABLOWSKI annonce que le S3PI a réalisé, avec l'aide des installations classées, une campagne d'information du public. Une brochure et des affiches, avec les consignes à suivre en cas d'accident, seront distribuées par les mairies.

- Jacques MORELLE demande si les propriétaires des terrains concernés par la contamination des eaux ont été avertis.

Pascal VANHAMME indique que la demande de servitude déclenchera une procédure d'enquête publique.

- Olivier CLERFAYT se fait confirmer que les peupliers abattus à l'extrémité du site, qui avaient vocation à ralentir le souffle d'une éventuelle explosion, seront remplacés par de jeunes arbres.

Le Sous-Préfet,

Franck-Olivier LACHAUD